

Extrait du Registre aux délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL

Convocation du 19 septembre 2024
Séance du 26 septembre 2024

Présidence de : Monsieur Laurent DESMONS

29 Membres élus le 23 février 2024 :

MM. DESMONS Laurent, CHARLET Jocelyne, MOREAUX Rémy, FRASCA Geneviève, DOGIMONT Frédéric, FERENZ Sébastien, CARON Marie-José, HIMEUR Kémici, DEHEN Mireille, GAMBIER David, TABEL Lucy, DISASSINI Guy, URBANIAK Evelyne, KAHALERRAS Jamel, DUCATILLON Nicole, DUFOUR Olivier, DOISY Cindy, DUTOMBEAU Jérôme, CAPRON Edwige, HAUSSY Jonathan, MICHON Jacques, PARNETZKI Claudine, MASCARTE Roger, MAZURE Françoise, VEREZ Richard, POULAIN Ophélie, KERRAR Maggy, BETTINI Gilles, DEVILLE Doriane.

Membres ayant donné pouvoir : Madame Marie-José CARON (pouvoir à DEHEN Mireille), Madame Evelyne URBANIAK (pouvoir à FRASCA Geneviève), Monsieur David GAMBIER (pouvoir à MOREAUX Rémy), Madame Cindy DOISY (pouvoir à DUCATILLON Nicole).

OBJET : Désignation d'un coordonnateur pour l'enquête de recensement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,

Vu le décret n°2003- 485 du 05 juin 2003 modifié par le décret n°2024-280 du 28 mars 2024 relatif au recensement de la population,

Vu le décret n°2003-561 du 23 juin 2003 modifié par le décret n°2023-351 du 10 mai 2023 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

Il est exposé aux membres de l'Assemblée Délibérante qu'afin de réaliser les opérations du recensement, il est nécessaire de désigner un coordonnateur d'enquête durant la période du recensement qui s'effectuera du 16 janvier au 15 février 2025.

Le coordonnateur sera l'interlocuteur privilégié de l'INSEE pendant toute la durée du recensement et aura pour mission :

- De mettre en place la logistique et la communication du recensement
- D'assurer la fonction et l'encadrement des agents recenseurs.

Il est proposé à l'Assemblée Délibérante de désigner 2 agents communaux : Madame Isabelle WATTELET comme coordonnateur assisté dans ses missions par Monsieur Quentin HORNOIS, coordonnateur adjoint.

Ils seront déchargés d'une partie de leurs fonctions et garderont leur rémunération habituelle. Les heures supplémentaires consacrées au recensement seront récupérées.

Vote : Adopté à l'unanimité

La secrétaire de séance,
Madame Jocelyne CHARLET

Fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Laurent DESMONS



Publié sur le site internet : 07/10/2024
Envoyé en préfecture : 02/10/2024
Reçu en préfecture : 02/10/2024
Identifiant : 059-215906546-20240926-2024_083-DE